



ADQV

Association de Défense de la Qualité de Vie au Pays de Bitche

Bulletin d'information
N° 9 - Octobre 2005

L'ADQV vous informe : «Le silence des agneaux...»

Chronique des rencontres du 10 octobre 2005 avec le Président du syndicat des communes Monsieur G. Maurer et Monsieur Villain, Sous-Préfet à Sarreguemines le 20 octobre 2005.

Nos réflexions sur le silence... qu'on nous demande de garder sur :

- **Le vice de forme** lors de la transformation du syndicat à la carte en syndicat mixte. **Une communauté de commune transfère ses compétences « Ordures ménagères » avant la création du syndicat !**

- **L'illégalité de l'instauration de la taxe en 2005 !** La délibération devait être prise par le syndicat **avant le 1^{er} juillet 2004**. Nos élus ont délibéré le 16 septembre 2004. **Syndicat compétent ou incompétent ?**

- **Les 938000 € d'emprunt en 2003** pour le réaménagement de la décharge ont été **détournés dans le budget de fonctionnement**. Les travaux n'ont à ce jour jamais été réalisés et le gouffre financier ne cesse de se creuser par manque d'argent ! **Alors budget sincère ? véritable ? Et le contrôle de légalité du Sous-Préfet?**

- **En 2004**, le fichier de la taxe d'habitation dénombrait un ensemble de **14 792 foyers** assujettis, alors que le fichier redevance des ordures ne fait état que de **13 056 ménages** soit une **différence de 1736 foyers** qui ne payaient pas la redevance + les impayés. Pourquoi ne pas avoir comparé en 2004, nominativement les 2 fichiers ? Et toutes les poubelles gratuites des communes et collectivités ? Sur le dos des citoyens honnêtes ? **Laxisme, incompétence, escroquerie ou électoralisme ? En tout cas des contribuables lésés et détournés !**

- **La non-application** de la redevance spéciale pour les artisans, entrepreneurs, commerçants pourtant obligatoire. **Une erreur** aux conséquences dramatiques pour notre région.. Nos entreprises n'ont pas besoin de ça ! Un système de dégrèvement 'à la tête du client ' se met en place. **Pour l'ADQV tous doivent en profiter ! Nos commerçants, artisans et entrepreneurs ne sont pas des vaches à lait ! La concurrence est déjà lourde sans cela !**

- **Rappelez-vous**, les déchets hospitaliers ou toxiques ramenés de l'étranger et d'ailleurs, enfouis dans la décharge de Bitche. Les apports extérieurs représentent plus de **200 000 tonnes** et provoquent une grave pollution. A qui profite le crime ? **Kleber-Onyx ? A la ville de Bitche, au syndicat, à l'armée ou aux pollueurs?**

- Les élus s'étaient engagés à rediscuter les tarifs de la prestation collective des ordures ménagères. Le contrat de prestation se terminait en septembre 2005. Un nouveau prestataire **EDINORD**, pourtant moins cher que ONYX a été écarté. Faut-il que les dettes financières et morales envers **ONYX** soit grandes ! **Vous avez dit corruption ? Non, c'est juste un service rendu ! Une peccadille !**

L'absence de publication du rapport annuel obligatoire ne permet aucun suivi. Le préfet doit en recevoir copie. **Transparent le syndicat ? Que font les pouvoirs publics ? Les contribuables eux veulent savoir !**

CONTACTS:

Emails :
adqv57720@aol.com
Notre nouveau site:
Site internet :
<http://www.adqv.net>

Porte parole : JC Hubert 03 87 96
62 44 ou jcp.hubert@wanadoo.fr

Président : Remy Seiwert
03 87 96 72 13 ou
Remyseiwert@aol.com
V.président : Robert Lanno Soucht
V.président:Robert Merckel Bitche
Trésorier: Schoepp Addy
03 87 96 74 78 rue de Sarreguemines 57720 Volmunster

Responsables secteurs:
Jean Luc Diener Pays du Verre
Christian Lett Rohrbach
Jean Marie Peter Volmunster
Pascal Leichtnam Bitche
Josiane Nomine Bitche
Michèle Jolas Lemberg
Yves Scheffer Goetzenbruck

Courrier :
ADQV café Houth 57720 Urbach
ou
Secrétaire: Roland Weyant
1 rue du Schlossberg
57720 Rimling 03 87 09 98 04 ou
S.A. Gilbert Schoepp 03 87 43 71
Rue des prés 57415 Montbronn
Voir aussi délégués de communes!

Les agneaux... qu'on nous et vous demande d'être ! (wie die schaffe...) :

- En 2003, **une augmentation de 100%** de la redevance ordures ménagères instaurée le 9 avril 2003 et appliquée à partir du 1^{er} janvier 2003. **Les délibérations sont-elles rétroactives ?**
- En 2005, accepter des taux de taxe plus de 21% appliqués sur des bases disproportionnées de commune à commune et verser 250 000€ au Trésor Public au titre du **service de récupération des sommes dues**.
- En 2006 ? En 2007 ? Comment serez-vous, vous les contribuables qui n'avez pas été augmentés en 2005 ? Vous faisiez bien partie des lésés en 2003 et 2004 ! N'oubliez pas, les travaux de mise en conformité de la décharge n'ont pas commencé, un projet de construction d'usine de méthanisation est lancé, les hausses du coût du gas-oil du transport est annoncé... **à combien estimez-vous le prix que vous paierez ? Attention, ça pourrait de nouveau être votre tour en 2006 !**
- **De fermer les yeux** sur les détournements, les procédures illégales, le laxisme, l'incompétence... de cautionner l'électorisme et le clientélisme au détriment de la solidarité.
- **De fermer les yeux** sur les gains qu'a fait la société ONYX, avec les apports des **déchets extérieurs** enfouis dans l'actuelle décharge...
- **De fermer les yeux** sur l'avenir, quel héritage laisserons-nous à nos enfants et petits enfants ?

Pour toutes ces raisons, l'ADQV a décidé de saisir les tribunaux compétents :

- Nous voulons mettre en lumière que **l'augmentation de la redevance de 100% et l'instauration en 2004 de la taxe des ordures ménagères pour 2005 sont illégitimes comme d'autres délibérations et décisions irréflechies**. Nous avons contacté un avocat pour faire le point.
- Nous demandons le **remboursement intégral** en faveur des contribuables et des acteurs économiques **des sommes perçues indûment par le syndicat**.
- Nous contestons la **légitimité du syndicat mixte** des communes et sa gestion sincère du budget des ordures ménagères. **Pour être légitime, il faut être transparent**.
- Nous demandons la **prise en charge des coûts** de la mise aux normes de la décharge **par la société ONYX et par tous ceux qui ont profité de la manne** des apports extérieurs.
- Nous demandons le soutien et l'engagement total de l'ensemble des élus régionaux ou nationaux et des pouvoirs publics dans la **recherche de subventions**.
- Nous demandons la **prise en charge de nos revendications**. Elles sont légitimes. Les présidents du syndicat et des communautés de communes ont été informés par courrier très récemment. De nombreux élus nous approuvent. Ils reconnaissent notre sérieux et notre engagement.
- Nous demandons à **participer aux délibérations**. Nous avons des propositions!

On veut nous imposer le silence comme aux agneaux et nous traire comme des vaches ? Notre manifestation du 24 septembre a prouvé que nous savons nous montrer solidaires et responsables. Si le message n'a pas été compris, nous pourrions bientôt ruer dans les brancards et passer à l'étage supérieur !

Bitcherländer, vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas !

Es langt jetzt !!! ne nous laissons pas tondre, ni traire!

Le Sous-préfet nous parle d'une série de mesures, nous les attendons !!! Le Président du syndicat a demandé nos propositions ! Nous attendons qu'il les applique ! Maintenant il nous faut des actes, pas des promesses !!! Nous voulons savoir ce qui nous attend pour 2006 ? Mesdames et Messieurs les élus du courage politique et au travail, il ne manque pas !!!

Contribuables, rejoignez notre association. Sollicitez votre carte de membre auprès du Comité. Les membres de l'ADQV vous informent, proposent et agissent dans votre intérêt et celui du Pays de Bitche. Nous ne restons pas inactifs. Nos travaux peuvent être vérifiés. De trop nombreuses lettres sont sans réponse. Un site internet a été mis en place par l'ADQV. Nous sommes à votre écoute ! Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone ou par courrier postal. (voir contacts).